

Commission des finances et de l'audit

Séance du 5 mars 2026

Décision CFA n° 2026-01

Marché public relatif aux prestations d'observation pour mieux comprendre les captures accidentelles d'espèces marines protégées au travers du dispositif d'observation électronique à distance – OBSCAMe+ fileyeurs

La Commission des finances et de l'audit de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Office français de la biodiversité et en particulier son article L.131-11-1 relatif à la constitution de commissions spécialisées au sein du Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-31, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité et en particulier ses articles R.131-28-5 relatif aux attributions des commissions spécialisées, R.131-28-6 relatifs aux attributions pouvant être déléguée au directeur général par le Conseil d'administration ; R.131-28-7 et R.131-28-9 relatif aux conditions d'exécution des délibérations ; R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ; R.131-31 relatif aux compétences du commissaire du gouvernement ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2022-28 du Conseil d'administration du 30 novembre 2022 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des finances et de l'audit » ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2023-16 du Conseil d'administration du 29 juin 2023 portant délégations de pouvoir au Directeur général ;
- ▶ **Vu** la décision n° 2023-DG-20 du 6 juin 2023 portant délégation de signature du Directeur Général de l'OFB ;
- ▶ **Vu** la décision n° 2020-DG-21 du 28 avril 2020 portant composition et fonctionnement de la commission consultative des marchés publics (CCMP) de l'OFB ;
- ▶ **Vu** le rapport de présentation et d'attribution présenté à la séance de la commission consultative des marchés publics de l'OFB du 24 février 2026 ;
- ▶ **Vu** l'avis favorable de la commission consultative des marchés publics de l'OFB lors de la séance du 24 février 2026,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

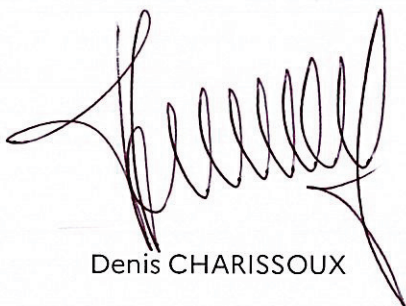
ARTICLE 1 :

La Commission des finances et de l'audit approuve la conclusion par l'OFB de l'accord cadre à bons de commande référencé n°2025-38, relatif aux prestations d'observation pour mieux comprendre les captures accidentelles d'espèces marines protégées au travers du dispositif d'observation électronique à distance – OBSCAME+ sur les fileyeurs avec le groupement SINAY-ISIFISH pour un montant maximum de 20 010 000 euros TTC sur la durée totale du marché.

ARTICLE 2 :

Le Directeur général de l'OFB est autorisé à signer puis notifier le marché visé.

Le Directeur général délégué aux ressources,
chargé du secrétariat de la Commission
des finances et de l'audit

A stylized, cursive signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Denis CHARISSOUX

La Présidente
de la Commission des finances et de l'audit,

A stylized, cursive signature in blue ink, with the name 'Régine TOUFFAIT' clearly legible.

Régine TOUFFAIT